La formation de chiens de cinéma?

Alors ? Dressage ou éducation ?

La formation de chiens de cinéma est un très bel exemple pour traiter la confusion concernant l'amalgame des activités bien différentes qui sont celles, du **dresseur**, du **moniteur de club** et de **l'éducateur canin**.
Cette confusion est vraiment ancrée dans les esprits.

A tel point que certains acteurs de la filière qui œuvrent dans le domaine de l'éducation canine ont opté pour l'utilisation de nouvelles terminologies en vue d'échapper à l'image faussée dont souffrent les différents acteurs de la profession.

Alors pourquoi ne pas clarifier les choses plutôt que d'inventer des nouvelles terminologies ?
Voici une longue et lourde tâche, pour laquelle je propose mon point de vue.



Dans la cour de Pierre Salvadori
avec Catherine Deneuve et Christophe Kervern

Les coulisses d'un tournage.
Voici pour tous ceux qui rêvent d'intégrer ce monde mystérieux qui est le monde du cinéma et bien entendu plus particulièrement, pour ce qui nous concerne, le domaine du **« dressage de chiens pour le cinéma »**.
Nous verrons plus loin si nous pouvons appeler cela du dressage ou de l'éducation, en attendant voici mes impressions sur les coulisses d'un tournage.

Un maître mot « la patience »
Je dis souvent à mes élèves futurs éducateurs canins, que l'une des principales aptitudes du bon éducateur canin c'est la patience. Ors il se trouve que dans ce milieu qui fait rêver beaucoup de jeunes, le mot « patience » prend alors toute sa valeur.

Il m'est arrivé, de passer une journée entière à attendre mon tour d'agir pour déclencher le comportement demandé.
L'exercice n'était pas bien compliqué, le chien devait être assis et muselé à côté d'un acteur puis aboyer au bon moment.

Rien de bien difficile lorsqu'il s'agit d'un chien de garde qui est habitué d'une part à porter la muselière et d'autre part à aboyer dans certaines situations conditionnées. Mais voilà, moi j'avais comme partenaire un chien qui n'était ni un chien de garde ni habitué à porter la muselière. Pour ce qui est de l'aboiement, il était pas mal, mais ne donnait qu'un ou deux aboiements à la fois, ce qui n'était pas suffisant, j'ai donc dû :

- D'une part renforcer au maximum les aboiements sur commande pour obtenir un beau train d'aboiements, mais uniquement en positif bien sûr et surtout pas dans un esprit de garde.
- D'autre part l'habituer à la muselière et ensuite le train d'aboiements en muselière.
- Travailler un pas bouger à un emplacement précis.
- Puis pour finir : déclencher l'aboiement en muselière à distance (hors champ de caméra) tout en respectant le pas bouger.

Toute cette préparation ne fut pas très difficile, car d'une part je savais depuis longtemps qu'il aurait à faire ça à un moment donné, seulement on ne sait jamais vraiment quand est-ce qu'on vas vous le demander, car dans le cinéma pour diverses raisons tous les plans prévus initialement, peuvent être changés au dernier moment, comme par exemple pour une séquence qui se déroulait dans un grenier, à cause d'un nid de guêpes nous avons dû repousser la séquence de 4 jours...

Donc pour la muselière, à chaque fois que nous prenions le train pour monter à Paris, je badigeonnais la muselière de pâté et laissait mon partenaire déguster le pâté et des bonnes croquettes dans la muselière tout au long du voyage.

Mais le fait de lui demander d'aboyer tout en restant assis, et ce loin de moi et de plus muselé, c'était un ensemble un peu contradictoire mais on s'en est bien sorti.

Le chien a été parfait donc la séquence a duré cinq minutes en tout et pour tout, mais cela nous a demandé tout le travail que je viens de vous relater en amont et une attente d'environ une journée en attendant qu'on nous appelle pour faire aboyer le chien...











Nicole Garcia   Pierre Rochefort   Louise Bourgoin

Un beau dimanche de Nicole Garcia
Avec Pierre Rochefort et Louise Bourgoin

Moteur, on tourne, action.
Il faut savoir qu'en règle générale, sur un plateau de cinéma, vous avez au moins une bonne cinquantaine de personnes qui bougent dans tous les sens et dès que le mot « Moteur » ou « On tourne » est lancé, c'est le grand silence et vous avez une cinquantaine de regards (techniciens et autres acteurs) fixés sur ce que vous allez faire.

Chaque minute de tournage coûte donc très chère à la production, alors lorsque le mot « Action » est lancé, vous avez intérêt à assurer, mais lorsque l'on travaille avec des animaux il est très difficile de tout prévoir, donc parfois il se passe des choses bizarres auxquelles il faut savoir s'adapter.
Et sur un tournage, ce sont ces capacités d'adaptation qui feront la différence.



Qu'est-ce qu'on à fait au bon dieu, de Philippe de Chauveron
Avec Christian Clavier, Chantal Lauby, Fréderique Bel,,,
Voir présentation du film avec interview des acteurs :
http://www.cineplus.fr/pid5795-toutes-les-videos.html?vid=949372

Alors ? Dressage ou éducation ?
On confond souvent les activités du **dresseur de chiens** ou de **moniteur de club canin** avec **l'éducateur canin**. On pense souvent qu'ils font tous les trois les mêmes activités et que le fait d'utiliser le mot **éducation** plutôt que **dressage** voudrait simplement donner un sens **plus amical ou pédagogique à l'éducateur** au détriment du **dresseur** mais il n'en est rien.

Cette confusion est vraiment ancrée dans les esprits, à tel point que certains acteurs de la filière qui œuvrent dans le domaine de l'éducation canine ont opté pour l'utilisation de nouvelles terminologies en vue d'échapper à l'image faussée dont souffrent les différents acteurs de la profession.

Ainsi des terminologies telles que « comportementaliste canin », « psychologue canin », « coach canin », « éthologue canin » et d'autres encore plus inventives voient le jour.

Dans les parcs animaliers ou autres delphinariums on parle de « soigneurs »pour désigner les « dresseurs ».

**Mais quelles sont exactement les différences,
en existe-t-il vraiment et peuvent-elles être mises en évidence.**



Comment différentier ces activités sans pour autant les stigmatiser ?

Le dresseur de chiens : On est souvent tenté de décrire le dresseur comme un éducateur canin utilisant des méthodes coercitives et l'éducateur canin comme un pédagogue utilisant des méthodes plus douces voir amicales.

Mais Ils peuvent l'un comme l'autre privilégier les principes dits de ***renforcements*[1]** positifs ou non dans la pratique de leur activité.

Voici un extrait du terme dressage tiré du dictionnaire de l'éthologie de Klauss Immelmann :
*« **Dressage :** Terme générique **désignant les processus d'apprentissage** aux modalités très diverses […]
En règle générale, le dressage procède par récompenses (renforcements), à l'instar du conditionnement, parfois également appelé dressage ».*

Tout d'abord, le travail du dresseur, contrairement aux idées reçues, ne consiste pas à faire obéir un chien de compagnie par la force ou uniquement par la contrainte, car son travail ne concerne pas l'éducation des chiens de compagnie mais la formation de chiens dits « d'utilité ».



Si j'utilise le terme « chien d'utilité » ce n'est pas dans un esprit dénigrant ou péjoratif, il s'agit simplement de l'appellation habituellement utilisée dans le domaine des activités « cynotechniques ».

Par exemple tous les chiens qui pratiquent la discipline d'obéissance en club, doivent d'abord obtenir au moins le premier degré d'obéissance.

Ce premier degré s'appelle le **CSEAU**, un acronyme très révélateur puisqu'il parle explicitement de l'aspect utilitaire voué au chien.

Voici ce que cet acronyme veut dire : Le C.S.A.U : Certificat de Sociabilité et ***d'Aptitude à l'Utilisation***[2]
Dans la majeure partie des activités consistant à former des chiens d'utilité, c'est généralement toujours la motivation qui prime et les dresseurs excellent dans le savant dosage de « motivation » et « travail », mais ce sont bien des chiens d'utilité qu'ils préparent et non des chiens de compagnie.

La différence entre les deux activités, ne concerne donc pas du tout le style de travail, mais plutôt le travail lui-même qui devrait plutôt s'analyser sous la formule suivante :
(a) Les domaines d'activité (b) Les protagonistes, (c) Le cadre de travail (d) La relation.

a) Les domaines d'activité et l'objectif : Le dresseur travaille avec un animal qu'il forme pour une activité d'utilité comme la chasse, la conduite de troupeaux, pour assister des personnes en situation de handicap, la garde, ou aussi des activités plus ludiques comme par exemple les tours de cirque, les spectacles animaliers, des disciplines sportives ou encore le cinéma etc.

b) Les protagonistes : Dans aucune des situations listées plus haut, le dresseur n'a besoin de la présence du propriétaire, du futur maître ou du futur conducteur du chien pour finaliser la formation du chien appelée souvent à tort « ***conditionnement***[3] ».

c) Le cadre de travail : Le dresseur travaille dans un environnement dédié qui sera toujours similaire au cadre de travail ou sportif dans lequel l'animal devra reproduire les comportements pour lesquels il a été formé. Il travaille donc dans un terrain de dressage, un centre de formation pour chiens d'assistance, un terrain de chasse, un club canin, un cirque ou autre plateau de cinéma.

d) La relation : Pour le dresseur le concept de relation reste très relatif, car dans certains cas il ne sera même pas nécessaire d'établir la moindre relation entre :



1) le dresseur lui-même et l'animal :
Dans ce cas la relation peut souvent se limiter à déterminer qui distribue les ***récompenses***[4]. Cette notion devient beaucoup plus claire lorsqu'il s'agit de dressage d'autres animaux comme les rats de laboratoire (conditionnés (formés) par un laborantin), les dauphins, les animaux de cirque, les faucons ou autres aigles de spectacle.

– Mais aussi dans certaines situations avec des animaux domestiques, dans la mesure où ceux-ci vivent en cage, aquariums, vivariums, comme les furets, les cobayes, les poissons, les perroquets ou autres chiens dits de boxes.
– En effet dans tous ces cas, il semble difficile de parler d'une « **relation** » comme nous l'entendons lorsque nous parlons d'éducation.
– Pour aller plus loin, dans la plupart des cas de dressage, ces animaux n'obéissent pas à des « ***ordres***[5] » comme nous pouvons l'entendre avec un animal éduqué, mais seulement à des ***signaux discriminatifs***[6].

2) la personne qui utilisera les aptitudes acquises :
Ici encore la relation est très relative, car comme nous le verrons plus loin dans le cas du cinéma, souvent l'acteur n'aura pas besoin d'établir une quelconque relation avec l'animal et encore moins une relation d'éducation.

Pour le cinéma par exemple le dresseur peut : louer ou emprunter un chien vivant en boxe chez un éleveur ou chez un particulier. Il forme (dresse, conditionne) le chien pour un rôle qu'il aura à jouer avec un acteur. L'acteur lui-même ne connaît rien au dressage, mais de plus le chien et l'acteur ne se connaissent pas non plus.

L'acteur aura juste à assimiler le mode d'emploi établi par le dresseur et les codes qui déclencheront les comportements pour lesquels le chien à été formé (dressé, conditionné), et parfois, voir même souvent ce sera le dresseur lui-même ''hors champs de caméra'' qui déclenchera les comportements souhaités.

Ensuite le dresseur pourra rendre le chien qui retournera vivre dans son boxe ou dans sa famille. Mais à aucun moment le dresseur n'aura eu besoin de donner une quelconque éducation au chien, et encore moins d'enseigner les bases du comportement canin à l'acteur.



Manuel Castaneda, Zoom et Ary Abitan sur le tournage de "Mais qu'est-ce qu'on à fait au bon dieu".

Uggie une super star.



[Source : Première.fr](#)

Dans le meilleur des cas, l'un des chiens avec qui vous avez travaillé depuis longtemps, peut plaire à un réalisateur et alors là c'est le bonheur, vous pouvez vous exprimer avec le ou l'un des chiens que vous avez formé et éduqué depuis longtemps.

C'est ce qui c'est passé avec Uggie le chien de Omar Van Muller qui joue aux cotés de Jean Dujardin dans le film « The Artist ».



Omar montre à Hellen le mode d'emploi, puis il montre à Uggie qui donne les friandises.

Mais généralement, c'est plutôt l'envers qui se produit, c'est un peu comme si on vous demandait de vous exprimer avec un violon ou une contrebasse, alors que vous êtes guitariste…

Cela, m'est déjà arrivé un jour sur un tournage, lorsque j'arrive sur le plateau il y a 6 chiens des propriétaires que je n'avais encore jamais vus…

Mais généralement, le moment venu la magie opère, le réalisateur dit « Coupez » puis vient vous féliciter, les gens du cinéma sont généralement très charmants, accessibles et agréables.

Il est donc important de préciser que ***le dresseur n'a pas besoin de la présence du propriétaire de l'animal pour finaliser le travail,*** car il forme l'animal et non le propriétaire.

L'activité de dressage se résume donc principalement à la mise en place de procédures d'apprentissages de comportements et ne requièrent pas ou très peu des notions d'éducation.

Gandalph, l'un de mes compagnons de route pour le film « Dans la cour ».





<u>Voici 4 fonctions et activités qui définissent clairement l'activité du dresseur :</u>

1. Il est le seul acteur de la filière à travailler seul avec l'animal pour finaliser sa formation dans un but utilitaire.
2. Il peut louer, utiliser lui-même, vendre ou rendre le « produit fini », l'animal formé (dit chien d'utilité ou de travail).
3. Il n'a pas besoin de la présence du propriétaire de l'animal ou de son futur « utilisateur » pendant la période de formation, il devra seulement lui expliquer le mode d'emploi,
4. Il travaille généralement dans des lieux spécifiques dédiés pour l'activité ciblée.

<u>L'éducateur canin :</u> est un généraliste des activités cynophiles incluant prioritairement « l'éducation du chien de compagnie » à proprement parler, mais il n'est pas un spécialiste du comportement ou des troubles du comportement ni des thérapies comportementales.

Il peut se spécialiser en comportement, comme il peut aussi se spécialiser dans une activité de dressage bien définie.

Mais l'activité d'éducateur canin peut se suffire à elle-même en termes de viabilité, contrairement aux spécialités qui sont souvent des compléments d'activité.

Voici un extrait de la description du référentiel du Brevet Professionnel de l'éducateur canin :

« *Il intervient sur des cas d'éducation et d'intégration simple ne nécessitant pas une connaissance approfondie des comportements déviants* ».

A l'image du dresseur, l'éducateur canin peut aussi procéder à des apprentissages associatifs (injustement appelés conditionnements), mais logiquement en respectant les principes de base plus bas.

<u>Voici 4 fonctions et activités qui définissent clairement l'activité de l'éducateur canin :</u>

1. Il travaille toujours en présence des maîtres.
2. Il travaille toujours dans le milieu habituel de vie du chien.
3. Il fait prendre une part active à toute la cellule familiale et ce tout au long du processus d'éducation.
4. Contrairement au dresseur, l'éducateur canin ne rend pas un « produit fini », la finalisation du processus sera le rôle du maître.
   Car c'est lui « le maître » qui souhaite améliorer sa « **relation** » avec son compagnon.

<u>La relation :</u> Effectivement au-delà de ces 4 principes de base, son travail s'articule essentiellement autour du domaine de la relation. Il ne fournit pas un mode d'emploi pour l'utilisation d'un outil (un chien dit d'utilité ou de travail), il fournit les outils nécessaires à l'établissement d'une relation harmonieuse avec un chien de compagnie, vivant au sein d'un foyer familial.

Les outils de travail qu'il fournit au maître sont quelques bases des principes de l'apprentissage ainsi que les principes de communication canine et des notions d'autorité lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

Pour cela il dispose d'une certaine méthodologie pédagogique.

<u>Les spécialisations :</u> L'éducateur canin peut aussi accéder à des spécialisations, dans plusieurs domaines tels que :

- **Le dressage à proprement parler :** chiens de chasse, de détection, truffiers, d'avalanche, de cirque, de cinéma, d'activités sportives cynophiles etc… Mais dans ce cas il endosse une casquette de dresseur, car il intervient essentiellement dans la production de comportements plutôt que sur le plan de la relation entretenue au sein du foyer familial.
  Rappelez-vous, que pour toutes les activités ci-dessus citées, la présence du propriétaire du chien ou du conducteur, n'est pas nécessaire pour finaliser le travail.

- **La formation de chiens guides d'aveugles ou autres chiens d'assistance :**
  Cas particulier car ici, l'éducateur devra assurer deux rôles et endosser tour à tour :

  a) La casquette du dresseur, lorsqu'il travaille tout seul avec le chien au centre de formation, qui est un lieu dédié à l'utilité projetée.

  b) Puis la casquette de l'éducateur, lorsqu'il interviendra dans les familles d'accueil tout au long de la formation du chien puis aussi lorsqu'il devra aider le nouveau maître définitif à établir une « **bonne relation »**.

- **Les troubles du comportement et les thérapies comportementales :**
  Dans ce cas il adopte généralement la dénomination ***d'éducateur canin comportementaliste***[7], et dans ce cas il aura parfois recours à ce que l'on pourrait appeler à juste titre pour une fois, des principes de "conditionnements" généralement d'ordre émotionnels.
  Ce sujet fera l'objet d'un autre article.



Concernant les moniteurs de clubs :
Ils font le même style de travail que les dresseurs, mais ils ne sont pas des professionnels, ce sont des bénévoles mettant leurs compétences gratuitement au service d'autres passionnés dans la pratique de disciplines sportives ou dites d'utilité. Ils œuvrent dans des terrains dédiés à la discipline pratiquée au sein des clubs canins sous la tutelle de la SCC (Société Centrale Canine).

Ils ne font pas de l'éducation ils font du dressage, ils ne sont pas des éducateurs canins professionnels mais des moniteurs bénévoles:

1. ils répètent toujours les mêmes comportements,
2. dans des lieux dédiés (terrains de travail),
3. dans des situations toujours similaires,
4. ils procèdent donc à des "Apprentissages contextuels".

Les apprentissages contextuels, font référence aux notions de dressage, c'est à dire que le chien apprend des comportements ciblés, toujours dans le même contexte (le club) et reproduira ces comportements lorsqu'il se retrouvera à nouveau dans le même contexte ou dans des situations similaires.

Voilà pourquoi, il nous arrive souvent de recevoir des gens qui nous rapportent que le chien **"obéit"** bien au club, mais en dehors du club c'est fini.

Voici un extrait du référentiel du BP éducateur canin page N° 6 :

> *"les dispositions réglementaires de la loi 99/5* ***interdisent les prestations d'éducation canine par les bénévoles des clubs*** *en dehors de la compétition et dans le cadre de l'amélioration des races de chiens et sur le terrain du club.* ***Ces prestations sont désormais proposées exclusivement aux seuls professionnels****."*

Si la loin 99/5 interdit aux "moniteurs de clubs" l'accès au sein des familles et des lieux publics divers dans lesquels évolue habituellement le chien, alors comment parler d'éducation???

A ceci on peut d'ailleurs rajouter, que de nombreux chiens qui excellent dans certaines disciplines sportives, vivent le reste du temps dans des boxes, par conséquent ils ne reçoivent aucune sorte d'éducation.

Références :

[1]***Renforcements positifs ou négatifs :*** *ce que certains qualifient de méthodes amicales, positive ou coercitives.*
[2]***Utilisation :*** *Extrait du site officiel de la SCC. Voir :* http://www.scc.asso.fr/Le-C-S-A-U-Le-certificat-de
[3]**Conditionner :**

L'utilisation du terme conditionner n'est pas justifiée car la notion de conditionnement devrait uniquement être utilisée pour désigner les conditionnements classiques de type Pavlovien.
Mais autant les dresseurs que les éducateurs travaillent presque uniquement en faisant appel aux apprentissages opérants qui sont appelés à tort « Conditionnements Opérants ».

Les procédures d'apprentissage opérantes font souvent appel à des processus cognitifs (procédures mentales) très complexes qui ne peuvent pas être interprétés comme des simples conditionnements de type Pavlovien.

Dans son livre « Le conditionnement et l'apprentissage » JF le NY nous explique que les conditionnements classiques de type Pavlovien, ne concernent que des réactions purement organiques, telles que : la salivation, la réaction palpébrale (clignement de l'œil), secrétions gastriques ou intestinales, les nausées et vomissements, diurèse, réactions vasomotrices, thermorégulation, coagulation du sang, etc.

Les conditionnements classiques Pavloviens, interviennent aussi dans le domaine des émotions, mais jamais dans la production de comportements complexes, comme cela peut être le cas avec les apprentissages opérants (on dit aussi Instrumental, de type S-R ou Skinneriens ou encore apprentissage par essais et erreurs).

Dans « Le comportement animal de Mc Farland » il est question d' « Apprentissage Instrumental » pour désigner ce que l'on appelle communément le « Conditionnement Instrumental ou Opérant».

Dans « Les fondements de l'apprentissage et la cognition » FY. Doré, utilise aussi la terminologie « Apprentissage Instrumental » et non conditionnement. Il cite aussi les réactions de type organique pouvant être conditionnées par conditionnement Pavlovien.

Le terme « conditionnement » ne devrait donc être utilisé que pour désigner les conditionnements Pavloviens, alors que les dresseurs ou les éducateurs canins, évoluent pratiquement uniquement dans des domaines faisant appel aux « Apprentissages Opérants ». Pour créer, modifier ou réorienter des comportements « complexes » et non des réactions « simples » de type réflexe d'ordre purement organique ou émotionnel.

Pour savoir si l'on évolue dans le domaine des conditionnements classiques, il faut se poser la question suivante : **« Quelles est la réaction émotionnelle ou organique que je veux conditionner ??? ».**

[4]**Récompenses :** *Dans notre jargon nous employons plutôt le terme renforçateur.*
[5]**Ordres :** *La notion d'ordre requiert une relation bien plus complexe qui s'inscrit dans une relation d'éducation, nous y reviendrons dans un autre article.*
[6]**Signal discriminatif :** *Est un signal auquel l'animal est censé répondre sous certaines conditions, mais sans aucune obligation.*
[7]**Comportementaliste :** La *dénomination fut pendant longtemps l'objet d'une controverse et revendiquée par les vétérinaires comportementalistes. Mais le terme a été officiellement inscrit comme adjectif des activités des éducateurs canins dans plusieurs documents officiels comme :*

a) *le référentiel national du Brevet professionnel de l'éducateur canin édité par le ministère de l'agriculture: Voir pages 2 et 4 du référentiel :* *Brevet Professionnel de l'éducateur canin*
b) *le Journal officiel du Sénat paru en date du 19/05/2011 – page 1284 – Voir le JO :* *Journal Officiel*

De plus l'école vétérinaire de Lyon vient de mettre en place un « ***Diplôme Universitaire de psychiatrie vétérinaire*** *» qui devrait clarifier les activités de chaque acteur de la filière concernant le comportement canin.*
Voir le *DU de psychiatrie vétérinaire*